

## Rebond de l'emploi au 2<sup>e</sup> trimestre en Île-de-France

Au 2<sup>e</sup> trimestre<sup>(1)</sup> 2025, l'emploi salarié privé en Île-de-France repart à la hausse dans un contexte économique contrasté : la croissance européenne reste modeste mais la fin de l'incertitude sur les droits de douane américains et la poursuite de la baisse des taux directeurs européens favorisent un retour progressif de la confiance. Sur un an, le solde d'emploi demeure néanmoins en territoire négatif.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

### Chiffres clés

**+ 0,3 %**

de hausse trimestrielle  
de l'emploi privé en Île-de-France

**6 200**

emplois détruits sur un an dans la région

### L'emploi francilien en hausse ce trimestre

Plus de 13 400 emplois ont été créés au cours de ces trois mois (+ 0,3 % par rapport au trimestre précédent). Le tertiaire hors-intérim (+ 0,3 %) et l'industrie (+ 0,1 %) gagnent des emplois alors que la construction stagne et que l'intérim (- 1,1 %) perd des salariés.

L'emploi francilien progresse plus rapidement que l'emploi national ce trimestre (+ 0,2 %). Cette hausse au niveau national s'explique uniquement par les 55 ans et plus<sup>(2)</sup> (+ 0,4 %) alors que les 30 à 54 ans (- 0,3 %) et les moins de 30 ans (- 0,2 %) perdent des emplois.

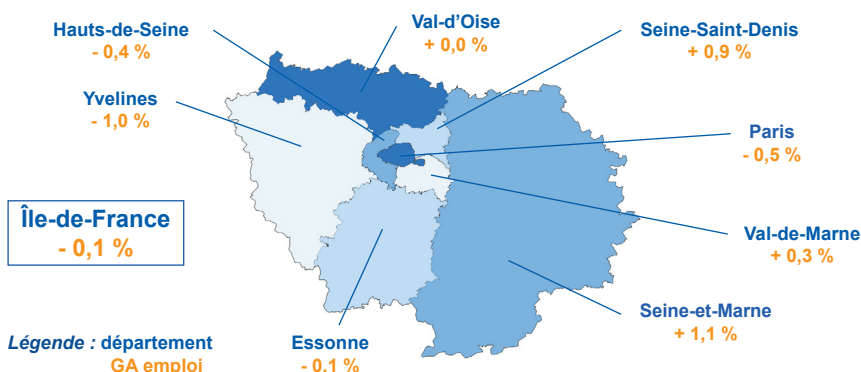
À noter que les créations d'emplois franciliens du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 ont été révisées à la baisse, soit 4 700 emplois contre 4 100 en données provisoires.

(2) : Cf. Stat'Ur national conjoncture n°404

### Légère baisse de l'emploi sur un an

Le niveau d'emploi francilien affiche une baisse de 0,1 % sur un an, soit 6 200 emplois détruits. Hors crise sanitaire, il faut remonter à 2013 pour retrouver une baisse annuelle de l'emploi. Depuis quatre trimestres, la tendance change tous les mois, si bien que l'évolution de l'emploi oscille autour de zéro. La

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA) <sup>st</sup>



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

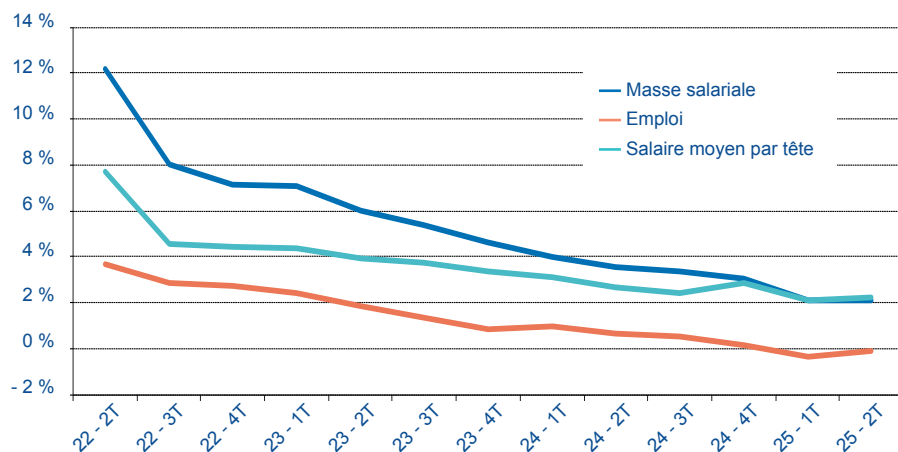
	En Niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel	
		2025 T2	2024 T4	2025 T1	2025 T2	
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) <sup>st</sup>	61 261	+ 0,6 %	+ 0,7 %	+ 0,3 %	+ 2,1 %
		61 401	+ 1,2 %	+ 0,3 %	+ 0,2 %	+ 2,1 %
	Emploi (en milliers) <sup>st</sup>	5 196	- 0,4 %	- 0,1 %	+ 0,3 %	- 0,1 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en euros)	3 932	+ 1,2 %	+ 0,8 %	+ 0,2 %	+ 2,2 %
France entière		3 941	+ 1,7 %	+ 0,4 %	+ 0,1 %	+ 2,2 %
	Masse salariale (en millions d'euros) <sup>st</sup>	184 849	+ 0,6 %	+ 0,5 %	+ 0,5 %	+ 2,0 %
		185 465	+ 1,3 %	- 0,2 %	+ 0,5 %	+ 2,0 %
	Emploi (en milliers) <sup>st</sup>	20 242	- 0,3 %	- 0,1 %	+ 0,2 %	- 0,1 %
	Salaire mensuel moyen par tête (en euros)	3 046	+ 1,0 %	+ 0,6 %	+ 0,5 %	+ 2,2 %
		3 056	+ 1,7 %	- 0,1 %	+ 0,5 %	+ 2,2 %

\*y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



**GRAPHIQUE 1 :**  
Évolution de l'emploi et du salaire moyen par tête du secteur privé en glissement annuel (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

recherche et développement (- 4,0 %) et les télécommunications (- 3,9 %) sont en très fort recul sur un an.

Les destructions d'emplois au niveau national sont identiques (- 0,1 %).

### La croissance de la masse salariale ralentit

La masse salariale hors prime de partage de la valeur est en progression ce trimestre (+ 0,3 % contre + 0,7 % le trimestre précédent). Celle-ci bénéficie aussi bien de l'effet progression des salaires que de celui de la hausse de l'emploi.

La masse salariale cumulée sur les quatre derniers trimestres hors prime de partage de la valeur progresse de 2,7 % en glissement annuel (+ 2,1 % sur le seul 2<sup>e</sup> trimestre), soit une progression plus importante que celle observée sur le plan national (+ 2,5 %) ; en incluant la prime de partage de la valeur<sup>(3)</sup> (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales), les chiffres sont respectivement de 2,6 % et 2,4 % pour l'Île-de-France et la France. La masse salariale francilienne ralentit une nouvelle fois. Hors crise sanitaire, il faut remonter à 2017 pour trouver des niveaux de croissance aussi faibles.

Sur un an, la croissance du Salaire moyen par tête (SMPT) est de 2,2 %. Cette hausse s'explique en partie par la revalorisation du SMIC de 2,0 % intervenue de façon anticipée le 1<sup>er</sup> novembre 2024. Le SMPT au niveau national croît aussi rapidement (+ 2,2 %). Le SMPT mensuel francilien s'établit à 3 932 € brut, soit un niveau supérieur de 29,1 % au salaire moyen national.

(3) loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

### Le tertiaire regagne des emplois

Le tertiaire hors intérim gagne des emplois ce trimestre (+ 0,3 %, après - 0,1 % le trimestre dernier). Le tertiaire reprend sa tendance de moyen terme après deux trimestres de repli. Sur un an, le secteur stagne. Les évolutions sont très disparates selon les secteurs (cf. Tableau 2).

L'emploi dans le commerce se replie sur un an (- 0,2 %). La hausse du nombre de salariés dans l'hébergement reste positive (+ 1,1 %) tout comme dans la restauration (+ 1,6 %).

Parmi les secteurs les plus dynamiques, on trouve les activités

pour la santé humaine (+ 1,9 % sur un an), devant les administrations publiques de statut privé (+ 1,6 %) et l'action sociale (+ 1,6 %). A contrario, la recherche et développement (- 4,0 %) et les télécommunications (- 3,9 %) perdent des emplois. Les activités informatiques (- 2,6 % sur un an) détruisent des emplois pour le huitième trimestre consécutif. Ce secteur qui a longtemps été l'un des moteurs de l'emploi francilien poursuit ses ajustements salariaux.

L'intérim rechute ce trimestre (- 1,1 %) après la hausse du trimestre dernier (+ 1,8 %). Ce secteur très sensible à la conjoncture économique reflète l'attentisme qui pesait fin juin, notamment du fait de l'incertitude sur la politique commerciale américaine. Sur un an, l'emploi dans ce secteur affiche une baisse de 2,2 %. Il atteint ainsi un point bas et se situe à un niveau comparable à celui du 4<sup>e</sup> trimestre 2020.

### La chute de l'emploi ralentit dans la construction

Le nombre de salariés dans la construction stagne ce trimestre après quatre trimestres de baisse. Le niveau bas des mises en chantier impacte logiquement l'emploi dans ce secteur. Il est en repli sur un an (- 1,2 %). Malgré cette tendance peu favorable, l'emploi demeure sur un niveau haut, comparable à celui de 2021.

### L'industrie crée toujours des emplois

L'emploi dans l'industrie continue de progresser ce trimestre à un rythme modeste (+ 0,1 % comme les deux précédents trimestres). Contrairement aux précédents trimestres, la fabrication de matériels de transport reste stable ce trimestre.

Sur un an, les emplois industriels sont également en hausse (+ 0,3 %). L'habillement (cf. tableau 2) continue d'afficher une forte progression (+ 4,3 %) comme l'industrie pharmaceutique (+ 1,8 %) et les industries agro-alimentaires (+ 1,6 %).

Certains secteurs affichent néanmoins une baisse annuelle de leurs effectifs comme la branche bois et papier (- 7,1 %) ou la fabrication de machines (- 3,3 %).



TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		2025 T2	2025 T2	2024 T2	2023 T2	2022 T2
BZ	Industries extractives	2,3	- 0,6 %	+ 0,3 %	- 4,2 %	+ 1,4 %
CA	Industries agro-alimentaires	63,8	+ 1,6 %	+ 3,8 %	+ 3,3 %	+ 3,3 %
CB	Habillement, textile et cuir	19,1	+ 4,3 %	+ 0,2 %	+ 4,2 %	+ 5,7 %
CC	Bois et papier	11,0	- 7,1 %	- 3,4 %	- 3,0 %	- 2,5 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,3	- 1,0 %	- 0,8 %	- 4,3 %	- 2,5 %
CE	Industrie chimique	31,2	+ 0,1 %	+ 2,6 %	+ 3,8 %	+ 5,7 %
CF	Industrie pharmaceutique	16,6	+ 1,8 %	+ 5,3 %	+ 4,3 %	+ 2,3 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	16,4	- 2,3 %	- 2,5 %	- 0,9 %	- 1,3 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,7	- 1,3 %	- 1,4 %	- 0,9 %	- 1,0 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	39,5	+ 1,5 %	+ 2,2 %	+ 3,0 %	+ 0,6 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	13,0	+ 1,2 %	+ 0,8 %	+ 3,1 %	- 0,4 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	13,5	- 3,3 %	+ 1,0 %	- 0,4 %	+ 0,3 %
CL	Fabrication de matériels de transport	65,3	- 1,4 %	- 0,0 %	- 0,4 %	- 5,0 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	53,2	+ 1,1 %	+ 3,7 %	+ 3,3 %	- 0,1 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	45,4	+ 1,5 %	+ 2,2 %	+ 1,0 %	+ 0,6 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	32,1	- 0,3 %	+ 1,9 %	+ 3,8 %	+ 0,3 %
FZ	Construction	355,9	- 1,2 %	- 0,4 %	+ 0,8 %	+ 1,2 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	741,5	- 0,3 %	- 0,2 %	+ 0,5 %	+ 2,2 %
HZ	Transports et entreposage	395,8	+ 0,8 %	+ 1,6 %	+ 1,5 %	+ 1,3 %
IZ	Hébergement et restauration	372,4	+ 1,5 %	+ 2,1 %	+ 3,0 %	+ 8,6 %
JA	Édition et Audiovisuel	145,7	- 0,4 %	- 1,7 %	+ 2,3 %	+ 5,0 %
JB	Télécommunications	53,5	- 3,9 %	- 2,7 %	- 1,7 %	- 3,2 %
JC	Activités informatiques	285,4	- 2,6 %	- 1,1 %	+ 4,0 %	+ 8,5 %
KZ	Activités financières et d'assurance	332,2	+ 0,7 %	+ 1,6 %	+ 2,4 %	+ 1,9 %
LZ	Activités immobilières	83,4	- 1,4 %	- 3,6 %	- 1,3 %	+ 2,3 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	476,9	+ 0,8 %	+ 1,0 %	+ 3,6 %	+ 5,1 %
MB	Recherche et développement	43,9	- 4,0 %	+ 1,3 %	+ 1,7 %	+ 3,1 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	98,8	- 3,8 %	+ 1,4 %	+ 2,1 %	+ 5,0 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	622,1	- 0,6 %	+ 0,1 %	+ 1,5 %	+ 6,1 %
OZ	Administration publique	44,3	+ 1,6 %	+ 0,7 %	- 0,6 %	- 3,1 %
PZ	Enseignement	102,2	- 0,2 %	+ 0,2 %	+ 2,3 %	+ 5,5 %
QA	Activités pour la santé humaine	128,1	+ 1,9 %	+ 2,9 %	+ 1,6 %	+ 1,6 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	228,7	+ 1,6 %	+ 2,0 %	+ 1,3 %	+ 3,2 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	107,6	- 1,3 %	+ 4,3 %	+ 4,7 %	+ 14,0 %
SZ	Autres activités de services	131,5	- 0,3 %	+ 0,5 %	+ 1,8 %	+ 2,1 %
Industrie		446,3	+ 0,3 %	+ 1,7 %	+ 1,8 %	+ 0,2 %
Construction		355,9	- 1,2 %	- 0,4 %	+ 0,8 %	+ 1,2 %
Tertiaire		4 393,9	- 0,0 %	+ 0,9 %	+ 2,0 %	+ 4,2 %
dont Tertiaire hors intérim		4 279,1	- 0,1 %	+ 0,6 %	+ 1,9 %	+ 4,2 %
Intérim		114,8	- 2,2 %	- 6,9 %	- 1,0 %	+ 7,0 %

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



**TABLEAU 3 :**  
**Emploi salarié**  
**et SMTP par**  
**département**

	2025 T2	
	Emploi (en milliers)	SMTP (en Euros)
75 - Paris	1 624	4 414
77 - Seine-et-Marne	413	2 813
78 - Yvelines	413	3 609
91 - Essonne	381	3 262
92 - Hauts-de-Seine	1 039	4 932
93 - Seine-St-Denis	564	3 346
94 - Val-de-Marne	427	3 313
95 - Val-d'Oise	336	2 824
<b>National</b>	<b>20 242</b>	<b>3 046</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

## L'emploi progresse en Seine-et-Marne et en Seine-Saint-Denis

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2025, l'emploi évolue à la hausse dans six départements franciliens sur huit. La hausse est marquée en Seine-Saint-Denis (+ 0,6 %), en Seine-et-Marne (+ 0,5 %) et dans le Val-de-Marne (+ 0,5 %). À l'inverse, les Yvelines (- 0,5 %) et le Val-d'Oise (- 0,2 %) détruisent des emplois salariés.

Sur un an, la situation est particulièrement contrastée entre les différents départements franciliens. La Seine-et-Marne (+ 1,1 %) et la Seine-Saint-Denis (+ 0,9 %) créent des emplois alors que les Yvelines (- 1,0 %) et Paris (- 0,5 %) en détruisent.

## Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département\*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme

Les révisions des séries seront détaillées sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org)

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+ 90 jours sur [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr)

**Le champ de la publication** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

**Les effectifs salariés et la masse salariale** sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

**La masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

**L'effectif salarié**, hors intérimaires, est l'effectif mesuré en fin de période. Il s'agit en général du dernier vendredi du mois. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

**Les données sont provisoires pour le trimestre étudié** et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

**Le salaire moyen par tête** (SMTP) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).